

FICHE 22

DES EMPLOIS PÉRENNES POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

La CGT propose

Nous revendiquons un service public de qualité partout sur le territoire avec un niveau d'emploi qui doit être calculé en partant du travail réel nécessaire pour répondre aux besoins de la population. Il ne doit donc pas être prédéterminé par une logique budgétaire et doit prendre en compte les compensations liées aux mesures d'aménagements du temps de travail (ex : temps partiel).

Contre la logique capitaliste, notre logique : des emplois pour accomplir les missions qui répondent aux besoins, à la proximité et à l'égalité en territoires.

Ces emplois doivent être stabilisés et pérennes avec un recrutement d'emplois statutaires ou de CDI qui sont les seuls garants d'une fonction publique neutre et de qualité.

Les missions supports doivent être assurés par le service public pour assurer un travail de qualité déconnecté de la logique budgétaire d'économie des coûts.

Ce qui existe aujourd'hui

Les différents gouvernements n'ont eu de cesse de vouloir réduire le coût de la fonction publique. Ils ont multiplié les coupes budgétaires tant au niveau du nombre d'emplois que des dépenses de fonctionnement.

Cette volonté de réduction du service public s'est aussi traduite par une marchandisation et un transfert au privé d'anciennes missions du service public qui doit être dans une vision capitaliste réduit à sa portion congrue.

Toujours dans la même logique de réduction des coûts, on assiste depuis plusieurs années à des recrutements massifs de contractuel·les et de salarié·es en Contrat à durée déterminée. Ces emplois sont souvent sous rémunérés au regard du travail fait, corvéable à merci car toujours sous la menace d'un non-renouvellement de leur contrat. L'augmentation de leur rémunération est de plus soumise à leurs résultats car périodiquement négociée et dissociée de l'ancienneté sur le poste occupé. La perspective d'un hypothétique CDI continuant de les mettre au pas.

Le contrat de projet est venu encore renforcer cette précarité au sein des services publics : embauche sur un temps incertain le temps de réaliser une mission sans possibilité d'obtenir un emploi pérenne derrière. La loi de transformation de la fonction publique a sanctuarisé et accru les possibilités de recours aux recrutements de contractuel·les. Les droits et la rémunération de ces personnels (que ce soit en catégorie A, B ou C) sont souvent en deçà de ceux des emplois statutaires. Il est nécessaire de s'adresser directement à ces travailleur·euses en faisant des campagnes ciblées (guide pratique, syndicalisation, campagnes électorales, etc). La CGT défend les intérêts de tous et tout·es les travailleur·euses et doit accompagner et soutenir ces personnels pour la mise en œuvre de l'instruction ministérielle les concernant (carrière, rémunération, négociation). Le secrétariat fédéral, avec la direction fédérale, élaborera un guide pratique mutualisé sur la base des travaux déjà engagés dans certains syndicats.



Les moyens pour y parvenir

Les emplois statutaires et non-précaires sont garants du service public, des missions publiques et d'intérêt général. C'est pourquoi la lutte contre la précarité participe de la défense du service et des missions publics et d'intérêt général. Les emplois supplémentaires devront être statutaires ou en CDI.

Dans le même temps la Fédération mènera campagne pour l'internalisation des missions supports et des métiers transversaux. Cette internalisation assurera une meilleure réactivité, une meilleure maîtrise de la qualité et du coût tout en améliorant la qualité de la vie au et hors travail des salarié-es concerné-es.

La Fédération des Finances travaillera à déterminer le niveau d'emplois statutaires bien qualifiés en fonction des besoins, et engagera une campagne pour la création d'emplois statutaires et un vrai plan de qualifications. Elle travaillera à imposer des plans de titularisation des contractuel·les afin de lutter contre la précarisation croissante dans notre champ et plus généralement dans la fonction publique.